Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2022

Restrictions de la vente de carburant : le Gard s'y met aussi

Après le Vaucluse, qui vient de reconduire la mesure prise vendredi dernier, c'est au tour de la préfète du Gard, Marie-Françoise Lecaillon de prendre un arrêté réglementant la distribution de produits pétroliers dans le département. « L'objectif de cette mesure est double. D'une part, éviter les comportements d'achats préventifs préjudiciables au bon fonctionnement des stations services. D'autre part, garantir l'approvisionnement en essence des usagers prioritaires », expliquent les services de la préfecture du Gard.

Pour le Gard cette mesure prévoit l'interdiction du remplissage de jerricans. La vente et l'achat de carburants dans des jerricans ou autres contenants transportables manuellement sont donc interdits sur l'ensemble du département.

Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2022

L'arrêté fixe aussi une limitation du volume d'achat de carburant :

Les volumes d'achat de carburant dans le département du Gard sont limités comme suit :
• pour les véhicules légers (moins de 3,5 t de PTAC) à 30 litres,
• pour les véhicules entre 3,5t et 12t de PTAC à 120 litres,
• et pour les véhicules de plus de 12 tonnes de PTAC à 200 litres.

Cette décision s'applique immédiatement et cela jusqu'au vendredi 14 octobre 2022 à minuit.

La préfète du Gard appelle les automobilistes et usagers à faire preuve de civisme, de solidarité et à ne pas modifier leurs habitudes de consommation pour assurer la satisfaction des besoins de tous.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !